

Le mot du préfet

À la veille des festivités liées à la célébration de la fête nationale et alors que la saison estivale est lancée, les chiffres de l'épidémie sur le département du Var ne cessent d'augmenter avec un taux d'incidence désormais à 41 pour 100 000 habitants et un taux de positivité de 1,2.

Depuis la fin du mois de juin, ces indicateurs ont été multipliés par 4 ce qui montre l'extrême contagiosité du virus et particulièrement du variant Delta présent dans 90 % des cas.

Dans ce contexte, comme l'a rappelé le Président de la République dans son adresse aux Français lundi 12 juillet, la priorité reste la vaccination, seul moyen pour se protéger et protéger les autres, tout en respectant scrupuleusement les gestes barrières, notamment le port du masque quand la distanciation sociale ne peut pas être respectée, ainsi que dans les rassemblements et en milieu clos.

Aujourd'hui, la vaccination continue de progresser dans le département avec 47 % de la population varoise de plus de 12 ans qui dispose désormais des deux doses du vaccin. Nous sommes loin des 90 % qui, selon les scientifiques, nous permettrait une immunité collective. La mobilisation doit se poursuivre !

Evence Richard, préfet du Var

POINT ÉPIDÉMIOLOGIQUE

INDICATEURS DE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE POUR LE VAR AU 13 JUILLET 2021

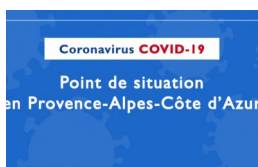
	S20 17/05 23/05	S21 24/05 30/05	S22 01/06 06/06	S23 07/06 13/06	S24 14/06 20/06	S25 21/06 27/06	S26 28/06 04/07	S27 05/07 11/07
Nombre de tests réalisés	35533	29166	31253	29581	31915	27904	29777	35620
Nombre de tests positifs	652	494	403	310	160	85	179	442
Taux de positivité	1,80 %	1,70 %	1,30 %	1,00 %	0,50 %	0,30 %	0,60 %	1,20 %
Taux d'incidence (pour 100 000 hab)	61	46	38	29	15	8	17	41

ND : données non consolidées

➡ INDICATEURS SANITAIRES

- Nb de décès en établissement de santé : **1493**
- File active des patients hospitalisés en unité conventionnelle : **21**
- File active des patients hospitalisés en réanimation : **9**

➡ **CLUSTERS** Le nombre cumulé de clusters signalés : **816** dont **16** en cours d'investigation.



Retrouvez le point de situation quotidien l'ARS pour la région PACA sur : <https://www.paca.ars.sante.fr/liste-communiques-presse#>



➔ LES CHIFFRES DE LA VACCINATION DANS LE VAR



Au 11 juillet au soir,

526 791 personnes ont reçu la 1^{re} injection

410 249 personnes ont reçu la 2^e injection soit au total

937 040 injections ont été réalisées.

➔ CHANGEMENT DES HORAIRES DES CENTRES DE VACCINATION

Cet été, les horaires des centres de vaccination évoluent. Ces aménagements portent sur un décalage des plages horaires en début de matinée et en toute fin de journée pour répondre à un double objectif : s'adapter aux pics de chaleurs et permettre aux personnes qui travaillent de réserver un créneau.

Ces nouveaux horaires sont mis en œuvre progressivement durant le mois juillet et pour accéder à ces centres, il convient d'abord de s'inscrire sur le site www.doctolib.fr pour un rendez-vous jusqu'à 2h avant.

Pour rappel, tous les adolescents entre 12 et 17 ans peuvent se faire vacciner, en centre de vaccination et avec le vaccin PfizerBioNTech uniquement.

Le rendez-vous pour la seconde injection peut désormais être fixé entre 21 et 49 jours après la 1^{re} injection.

Centre de vaccination	L	M	M	J	V
AUPS	Fermé	08h00 > 12h00	Fermé	08h00 > 12h00	08h00 > 12h00
BRIGNOLES	07h00 > 13h00	07h00 > 13h00	07h00 > 13h00	07h00 > 13h00	07h00 > 13h00
DRAGUIGNAN	09h00 > 13h00	16h30 > 19h30	09h00 > 13h00	09h00 > 13h00	09h00 > 13h00
FAYENCE	09h00 > 17h00	09h00 > 17h00	09h00 > 17h00	07h00 > 15h00	09h00 > 17h00
FREJUS SAINT RAPHAËL	09h00 > 17h00	12h00 > 20h00	09h00 > 17h00	12h00 > 20h00	09h00 > 17h00
GRIMAUD	07h00 > 11h00	08h00 > 12h00	08h00 > 12h00	08h00 > 12h00	08h00 > 12h00
HYERES	08h00 > 13h00	08h00 > 13h00	08h00 > 13h00	08h00 > 13h00	08h00 > 13h00
LA GARDE	09h00 > 18h00	09h00 > 18h00	09h00 > 18h00	09h00 > 18h00	09h00 > 18h00
LA LONDE	08h00 > 12h00	08h00 > 12h00	08h00 > 12h00	08h00 > 12h00	08h00 > 12h00
LA SEYNE	09h00 > 17h00	09h00 > 13h00	09h00 > 13h00	09h00 > 13h00	09h00 > 17h00
LE BEAUSSET	09h00 > 17h00	09h00 > 17h00	09h00 > 17h00	09h00 > 17h00	09h00 > 17h00
LE LUC	07h00 > 12h00	08h00 > 13h00	08h00 > 13h00	08h00 > 13h00	08h00 > 13h00
SAINT MAXIMIN	08h00 > 12h00	16h00 > 20h00	08h00 > 12h00	16h00 > 20h00	08h00 > 12h00
TOULON Port-Marchand	08h00 > 13h00	08h00 > 13h00	08h00 > 13h00	08h00 > 13h00	08h00 > 13h00
TOULON Escale Amiral RONARC'H	Ouvert 7j/7 de 8h à 17h				

LES MESURES SUR L'ÎLE DU LEVANT

Suite à la détection d'un nombre élevé de cas du variant Delta sur l'île du Levant (commune de Hyères), des mesures sont mises en œuvre pour protéger la population de l'île et ses visiteurs. Elles ont été prises en concertation avec les élus et les autorités sanitaires et sont établies jusqu'au 26 juillet 2021 :

➔ Le port du masque est obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans :

- ✓ sur toute l'emprise civile de l'île, sauf les plages ;
- ✓ sur les moyens de transport civils de voyageurs permettant de se rendre sur l'île ou de la quitter.

➔ Les rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique sont interdits sur toute la partie civile de l'île.

➔ Seul l'accès aux espaces extérieurs des établissements recevant du public (ERP) de type N est autorisé aux clients, tels que les restaurants, les cafés, les brasseries, les débits de boissons et les bars.

➔ Les actions de prévention sont également renforcées afin de ralentir la circulation virale sur l'île :

- Une campagne de dépistage est actuellement en cours avec les médiateurs de lutte anti-covid (médilac) déployés sur l'île, prioritairement en direction des personnels des établissements qui accueillent du public. Les tests de dépistage s'élargissent également à l'ensemble de la population et dès jeudi, un laboratoire de ville devrait prendre le relais des médiateurs.
- En parallèle, une aide à l'isolement des personnes atteintes et des cas contacts est organisée tandis que chaque arrivant sur l'île est informé des risques COVID et des mesures sanitaires mises en place pour juguler l'épidémie.
- Enfin, une campagne de vaccination est prévue d'ici ce week-end avec l'objectif de vacciner 200 personnes par jour.

LES MESURES POUR LE 14 JUILLET

➔ Les mesures sanitaires :

Au regard de la situation sanitaire et de la très forte circulation du variant Delta dans le département du Var :

- Le port du masque lors des rassemblements prévus durant les festivités liées à la fête nationale et en particulier lors des feux d'artifice des 13 et 14 juillet est obligatoire par arrêté préfectoral.
- Les cérémonies commémoratives ne doivent être organisées que dans un format statique sans défilé pour ne pas générer de larges rassemblements.
- La consommation d'alcool sur la voie publique demeure interdite en dehors des terrasses de restaurants et des débits de boissons.

➔ La menace terroriste :

Toute manifestation conduisant à un rassemblement de personnes doit systématiquement prendre en compte les nécessaires mesures de surveillance et de sécurité liée à la posture Vigipirate "risque attentat" toujours en vigueur.

➔ Le risque feu de forêt :

Dans le Var, l'emploi du feu est strictement réglementé par l'arrêté préfectoral n° 2013-05-16 relatif à l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts (cf <http://www.var.gouv.fr/reglementation-de-l-emploi-du-feu-dans-le-var-a1271.html>).

Ainsi, en cas de rafales de vents supérieures à 40 km/h, il n'est pas autorisé à procéder au tir de feux d'artifice.

Il est donc demandé à tous les organisateurs de spectacles pyrotechniques ou de feux d'artifices d'être particulièrement vigilant aux conditions météorologiques et, en fonction de ces dernières, de surseoir aux manifestations programmées.

LES ANNONCES DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Dans son adresse aux Français lundi 12 juillet, le Président de la République a appelé à la mobilisation de chacun pour se faire vacciner, seul moyen de se protéger et de protéger les autres face au virus. Il a également fixé les nouvelles règles de mise en œuvre du passe sanitaire et la fin de la gratuité des tests PCR à l'automne.

➔ Vaccination

➤ La vaccination devient obligatoire pour les personnels soignants et non-soignants des hôpitaux, cliniques, Ehpad, maisons de retraite et pour les professionnels et bénévoles auprès des personnes âgées, y compris à domicile. Les personnes concernées ont jusqu'au 15 septembre 2021 pour se faire vacciner.

➤ Une campagne de rappel vaccinal sera mise en place à compter de début septembre pour les personnes vaccinées depuis janvier et février.

➤ Pour les collèges et les lycées, des campagnes de vaccination seront organisées à la rentrée dans les établissements scolaires.

➔ Passe sanitaire

➤ **Dès le 21 juillet**, le passe sanitaire sera obligatoire pour accéder aux lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes.

➤ **Au mois d'août**, le passe sanitaire sera obligatoire dans les cafés, les restaurants, les centres commerciaux, les hôpitaux, maisons de retraite, établissements médico-sociaux ainsi que pour les voyages en avions, trains et cars pour les trajets de longue distance.

➔ **Le passe sanitaire** consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, l'une des trois preuves suivantes :

- **La vaccination avec schéma complet :**

- 2 semaines après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;

- 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;

- 2 semaines après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection)

- **La preuve d'un test négatif de moins de 48h** pour l'accès aux grands événements rassemblant plus de 1000 personnes et maximum 72h pour le contrôle sanitaire aux frontières

- **Un test RT-PCR ou antigénique positif** attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois.

➔ Tests PCR

À l'automne, les tests PCR effectués sans prescription médicale, seront payants.